Projet de délibération du 27 février 2019 de Mmes et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Georges Martinoli, Michel Nargi, Simon Brandt, Nicolas Ramseier et Stefan Gisselbaek: «Modification du règlement du Conseil municipal».

(retiré par le Conseil municipal lors de la séance du 30 septembre 2019)

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

## Considérant:

- l'augmentation des demandes de traitement en urgence d'objets nouveaux ou liés à l'ordre du jour du Conseil municipal;
- que le traitement desdites urgences est lié à l'ordre d'arrivée dans la file d'attente qui commence maintenant une heure avant la séance,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

## décide:

Article unique. – L'article 36, alinéa 4 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève daté du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Article 36, alinéa 4, lettre c) (nouvelle)

<sup>4</sup>c) Les urgences acceptées sont traitées par ordre selon le nombre de voix obtenues.